



Dotations 2018

Ce sera zéro pour l'Auvergne

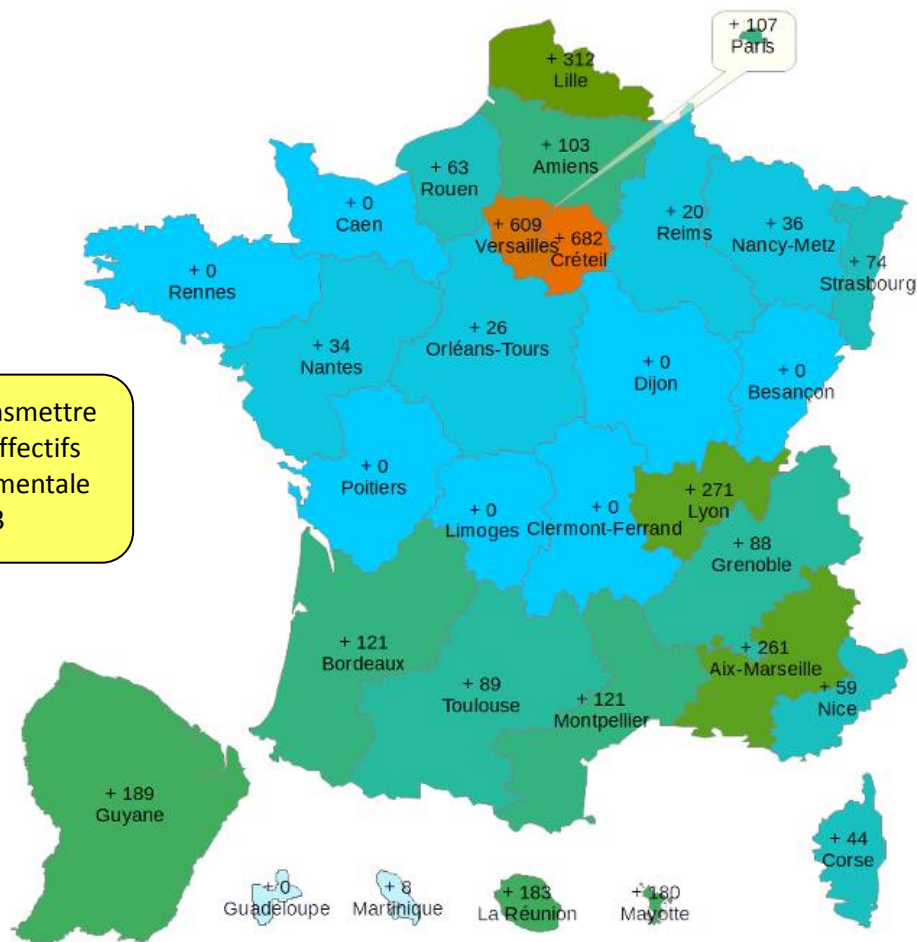
Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Jeudi 21 décembre 2017

L'austérité est en marche

Depuis la dernière rentrée scolaire, le SNUipp 63 vous a alerté régulièrement sur la politique d'austérité conduite plus particulièrement envers la Fonction publique par le gouvernement Philippe sous les auspices du Président Macron.

Suite au Comité technique ministériel qui s'est tenu mercredi 20 décembre, l'évolution des emplois dans le premier degré a été communiquée. Si le nombre d'emplois évolue positivement pour le premier degré au niveau national, pour l'Auvergne comme pour le Limousin ou la Bourgogne, pour citer les régions les plus proches, ce sera zéro création.



N'oubliez pas de transmettre l'évolution de vos effectifs à la section départementale du SNUipp 63

Soit un total de 3 680 postes auxquels il convient d'ajouter 100 postes au titre des conventions départementales ruralités et 100 postes pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Evolution des emplois	2015	2016	2017	2018
Dotation nationale	2 511	3 835	4 211	3 680
Dotation Auvergne	+ 15	+ 15	+ 10	0

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Dotation académique et moyens estimés consacrés au dédoublement en éducation prioritaire

Le tableau ci-dessous met en regard les créations de postes et l'estimation du nombre de classes en CP et CE1 en éducation prioritaire (nombre total de classes divisé par le nombre de niveaux)

	Dotation académique	Projections		
		Nb estimé de classe de CP en REP	Nb estimé de classe de CE1 en REP+	Total estimé de classes à dédoubler en Education prioritaire
Aix-Marseille	261	135	211	346
Amiens	103	135	86	221
Besançon	0	31	25	56
Bordeaux	121	171	18	188
Caen	0	37	10	47
Clermont-Ferrand	0	22	26	48
Corse	44	48	4	52
Créteil	682	626	293	919
Dijon	0	68	6	74
Grenoble	88	134	24	158
Guadeloupe	0	60	14	74
Guyane	189	0	215	215
La Réunion	183	158	179	337
Lille	312	369	271	640
Limoges	0	18	10	28
Lyon	271	154	168	323
Martinique	8	64	39	104
Montpellier	121	74	107	180
Nancy-Metz	36	101	41	142
Nantes	34	76	62	137
Nice	59	44	57	101
Orléans-Tours	26	90	58	149
Paris	107	200	29	229
Poitiers	0	32	21	52
Reims	20	70	51	121
Rennes	0	71	4	76
Rouen	63	120	65	185
Strasbourg	74	51	95	146
Toulouse	89	62	39	101
Versailles	609	527	173	700
Mayotte	180	137	104	240
Total	3680	3882	2503	6385



Répartition des postes : des choix qui ne réduiront pas les inégalités

Le budget 2018 adopté par le parlement prévoit la création de 3 881 postes dans le primaire à la rentrée prochaine. Le ministère a fait le choix de les consacrer exclusivement à la poursuite du dédoublement des classes en CP en REP et CE1 en REP+. Conjuguées à une faible baisse du nombre d'élèves, ces créations auraient dû être l'occasion de diminuer les effectifs dans toutes les écoles où les classes sont surchargées, d'améliorer les remplacements, de développer le plus de maîtres, les Rased, la formation des enseignants...

Bien que l'ensemble des créations de postes sera affecté à ce dédoublement, cela sera insuffisant car il en faudrait, près de 6 400. Des centaines de postes de plus de maîtres, de Rased, de remplaçants, de classe ordinaire... risquent donc d'être ainsi supprimés.

Si l'abaissement des effectifs en éducation prioritaire est encore plus légitime qu'ailleurs, le seul effort fait en direction des CP et CE1 sans les créations de moyens nécessaires va se réaliser au détriment de la réussite de tous les élèves et ne permet pas de remédier efficacement à la difficulté scolaire, de travailler autrement dans les classes, de scolariser des 2 ans...

L'école primaire française largement sous-investie et marquée par des inégalités insupportables doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour réaliser les transformations nécessaires, à commencer par une baisse des effectifs. Le budget 2018 ne répondait pas à cet enjeu de société. Les choix faits par le ministère y répondent encore moins.

Continuez à faire remonter vos effectifs !

Même si vous pensez que votre école n'est pas concernée par une ouverture ou une fermeture de classe, transmettez-nous vos effectifs. En disposant de vos prévisions d'effectif, cela nous permettra d'avoir une vision la plus fine pour la préparation de la carte scolaire.

Pour suivre et défendre la situation de votre école, en amont des éventuelles décisions de carte scolaire, vous pouvez,

- ➔ soit reprendre le lien qui vous a été communiqué dans le message de l'application E-carte scolaire,
- ➔ soit accéder à votre espace école du SNUipp et mettre à jour l'évolution de vos effectifs,
- ➔ soit remplir l'enquête "[carte scolaire rentrée 2018](#)" et la retourner à la section départementale.

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses adhérents



Fonction publique en danger, école menacée

Rejoignez le SNUipp



SNUipp-FSU 63

66% de la cotisation déductible des impôts